



CONDITIONS DE MODIFICATION OU D'ANNULATION

Applicables sur l'ensemble des activités offertes par « La Plage »

Toute demande d'annulation doit être adressée à la société au moins 72 heures avant l'activité prévue. Le cas échéant, l'acompte perçu sera restitué dans les meilleurs délais.

Dans le cas d'une annulation intervenant moins de 72 heures avant l'activité prévue, l'acompte restera acquis à la société à titre de dédommagement pour annulation tardive.

Toute activité débutée mais interrompue à l'initiative du client, est due dans son intégralité.

En cas de fortes perturbations météorologiques si le bateau choisi par le client ne peut pas sortir sur le lagon dans des conditions de sécurité optimales, (notamment ***en cas de forte houle, d'orages ou de vigilance*** Météo France), la direction envisagera, en concertation avec le client, les solutions suivantes :

- Changement de bateau, en fonction des possibilités
- Report de la sortie à une date ultérieure
- Annulation de l'activité et remboursement de l'acompte versé

La décision de faire sortir les bateaux sur le lagon est prise par la direction de La Plage et est finale. Elle ne peut en aucun cas être contestée par quiconque. Si la direction estime que les bateaux peuvent naviguer mais que le client souhaite, pour convenance personnelle, annuler l'activité prévue du fait du mauvais temps, l'acompte reste acquis à la société.

Notre objectif principal reste la satisfaction de nos clients, dans des conditions de sécurités optimale. Depuis 2008, La Plage a su démontrer sa capacité à assurer la sécurité et le confort de ses clients indépendamment du temps et à leur apporter le meilleur service possible.

N'hésitez pas à nous consulter à tout moment, avant ou après réservation.